

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2582

22 octobre 2008

### SOMMAIRE

Abbakan International S.A. ....	123903	Leading Light Company S.à r.l. ....	123890
AFS Participations S.A. ....	123904	Le Premier VIII S.à r.l. ....	123936
Arabella I S.à r.l. ....	123907	Logitron International S.A. ....	123933
Archer Investments S.à.r.l. ....	123934	Lumina Financing 2 S.à r.l. ....	123927
Ballainvilliers PPP S.à r.l. ....	123936	Mon Choux S.A. ....	123903
BIM Fund ....	123930	Montimmo S.A. ....	123900
Bois Champ Holding S.A. ....	123902	NG Luxembourg Two S.à r.l. ....	123906
Borealis Investments S.A. ....	123904	Ocean Tower International S.à r.l. ....	123898
BWQF S.à.r.l. ....	123909	Paneuropa Real Estate HoldCo ....	123933
Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	123914	Perfas S.A.H. ....	123901
Conset Investments S.à r.l. ....	123935	Phoceia S.A. ....	123902
Contact Europe Luxembourg S.A. ....	123934	Plasticconstruct S.A. ....	123913
Di Egidio International S.A. ....	123926	Rolebased Solutions S.A. ....	123935
Domain-Bau SA ....	123908	Santa Margherita Investment Company S.A. ....	123933
Domain-Bau SA ....	123936	Siral S.A. ....	123900
en.co.tec., Engineering Contracting Tech- nologies S.A. ....	123926	Société Dijonnaise de Participation S.A. .....	123906
Euroter S.à r.l. ....	123927	Société Dijonnaise de Participation S.A. .....	123906
Fara S.à r.l. ....	123903	Symphonia Lux Sicav ....	123930
Food - Regie S.à r.l. ....	123904	Toitures des Trois Frontières ....	123901
Generali Real Estate Fund ....	123924	Tulipe S.A. ....	123934
GEO Import Export S.A. ....	123913	TVER S.A. ....	123917
Gresham Participations S.A. ....	123907	Witch S.à r.l. ....	123935
Holborn S.A. ....	123906	ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	123910
International Ventures Corporation S.A. .....	123924		
J-J. Partners S.A. ....	123910		
J.P.C. S.A. ....	123901		

**Leading Light Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.085.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1. Mr Ignác TÓTH, residing in 2483 Gardony, Munkácsy M. u. 8-10 Hungary, here represented by Mrs Rosanna GARBIN, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, on behalf of a proxy given in Gardony on August 21st, 2008;

2. ALBATOURS UK LIMITED, with the registered office in 29 Great Peter Street, SW1P 3LW London (United Kingdom), Company n ° 04118883, here represented by Mrs Rosanna GARBIN, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, on behalf of a proxy given in London on August 21st, 2008;

3. ELIT-TRADE S.à r.l., with the registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxemburg Trade and Companies Register B 115.080, here represented by Mrs Rosanna GARBIN, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, on behalf of a proxy given in Luxembourg on September 16th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and these articles.

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

**II. Capital - shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - representation**

**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of partners****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

### **VI. Dissolution - liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

### **VII. General provision**

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2008.

#### *Subscription and payment*

All the parts are subscribed by the three parties, as identified hereafter.

1) Mr Ignác TÓTH, prenamed, two hundred fifty shares: . . . . .	250
2) ALBATOOURS UK LIMITED, prenamed, six thousand one hundred twenty-five shares: . . . . .	6.125
3) ELIT-TRADE S.à r.l., prenamed, six thousand one hundred twenty-five shares: . . . . .	6.125
TOTAL: . . . . .	12.500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500,-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

#### *Resolutions of the partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with full powers to bind the Company by its sole signature:

Mr Ignác TÓTH, residing in 2483 Gárdony, Munkácsy M. u. 8-10 Hungary

2. The registered office of the Company is set at 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Ignác TÓTH, demeurant à 2483 Gárdony, Munkécsy M. u. 8-10 Hongrie, ici représenté par Madame Rosanna GARBIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Gárdony le 21 août 2008;

2. ALBATOOURS UK LIMITED, ayant son siège social au 29 Great Peter Street, SW1P 3LW Londres (Royaume-Uni), inscrite au Registre des Sociétés sous le n° 04118883, ici représentée par Madame Rosanna GARBIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 21 août 2008

3. ELIT-TRADE S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.080, ici représentée par Madame Rosanna GARBIN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 septembre 2008.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - siège social - objet social - durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LEADING LIGHT COMPANY S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2.11 peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.1. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par tout gérant de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature jointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.



13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les trois associés, mentionnés ci-après.

1) Monsieur Ignác TÓTH, prénommé, deux cent cinquante parts sociales: . . . . .	250
2) ALBATOOURS UK LIMITED, prénommée, six mille cent vingt-cinq parts sociales: . . . . .	6.125
3) ELIT-TRADE S.à r.l., prénommée, six mille cent vingt-cinq parts sociales: . . . . .	6.125
TOTAL: . . . . .	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Evaluation - Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, et déclarant se considérer comme étant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique pour une période indéterminée:
  - Monsieur Ignác TÓTH, prénommé.
3. L'adresse de la Société est établie à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Garbin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 octobre 2008, LAC/2008/39888. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents  
Eur 0,5% = 62,50,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008128841/5770/451.

(080150515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

### **Ocean Tower International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.097.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Frau Xiaofei ZHOU, kaufmännische Direktorin, geboren in Jiangsu (Volksrepublik China), am 8. September 1976, wohnhaft in Tianhe District, The Concordia, Block A, Room 2503, (Volksrepublik China).

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird zwischen dem Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "OCEAN TOWER INTERNATIONAL S.à r.l." gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Kollektivbeschluss der Gesellschafter.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Im- und Export sowie der Handel und Vertrieb von Waren jeglicher Art, insbesondere zwischen China und Europa.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünf und zwanzig tausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils zwei hundert fünfzig Euro (250,- EUR), welche Anteile durch die alleinige Gesellschafterin Frau Xiaofei ZHOU, vorgenannt, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünf und zwanzig tausend Euro (25.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschaftern oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschaftern, ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

**Art. 10.** Der Tod eines Gesellschaftern beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschaftern kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschaftern weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 11.** Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

**Art. 12.** Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Gründungskosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr ein tausend zwei hundert Euro.

#### *Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter*

Anschliessend hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2430 Luxemburg, 26, rue Michel Rodange.
- 2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:
  - Frau XiaoFei ZHOU, kaufmännische Direktorin, geboren in Jiangsu (Volksrepublik China), am 8. September 1976, wohnhaft in Tianhe District, The Concordia, Block A, Room 2503, (Volksrepublik China).
- 3.- Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: ZHOU; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2008. Relation GRE/2008/3859. — Reçu cent vingt cinq euros  
0,50%= 125 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Oktober 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008128853/231/95.

(080150753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

---

**Montimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.529.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale en date du 3 octobre 2008*

En date du 3 octobre 2008, l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Michel Van Geyte, né le 6 février 1966 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, ayant comme adresse professionnelle au 72, avenue de Tervuren, B-1040 Bruxelles, Belgique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Madame Micheline Paredis, née le 15 mars 1967 à Bree, Belgique, avec adresse professionnelle au 72, avenue de Tervuren, B-1040 Bruxelles, Belgique en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

MONTIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129428/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02690. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Siral S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.392.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129429/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**J.P.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.058.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129430/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Perfas S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.560.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Benoît VAN AERDEN, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg et Madame Monique HENDRICKX, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2008*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Benoît VAN AERDEN, administrateur-délégué, demeurant Meerlanlaan, 2, B-2610 Wilrijk, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129431/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Toitures des Trois Frontières, Société Anonyme.**

Siège social: L-4967 Clemency, 43A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 55.870.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 13.10.2008.

TOITURES DES TROIS FRONTIERES SA

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2008129645/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05890. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Phocea S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie le 5 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129432/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Bois Champ Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.411.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129434/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Abbakan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 108.220.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008129435/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01336. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Mon Choux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 113.910.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 août 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129591/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03153. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Fara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 116.527.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique tenue au siège social en date du 9 septembre 2008 de la société Fara S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 9 septembre 2008:

- Monsieur Leif Mattsson, né le 27 janvier 1949 à Limhamn, Suède, demeurant à Schneebuggasse 68B, A-6020 Innsbruck, Autriche

2. Démission du Gérant suivant en date du 9 septembre 2008:

- Manacor (Luxembourg) S.A., domicilié à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fara S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2008129604/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**AFS Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 93.792.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 septembre 2008 que:

Les mandats des administrateurs à savoir:

Monsieur Aloyse Steichen, né le 29.11.1960 à Schiffange, avec nouvelle adresse à CH-6317 Oberwil b. Zug, 2b Rämatt,  
Madame Michèle Henkes épouse Steichen, née le 25.03.1961 à Differdange, avec nouvelle adresse à CH-6317 Oberwil  
b. Zug, 2b Rämatt,

et Monsieur Victor Elvinger, né le 26.09.1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg,  
31, rue d'Eich,

sont reconduits pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

La société Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

La société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée  
nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008129600/3560/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Borealis Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 83.597.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 24 septembre 2008 que  
le mandat du commissaire aux comptes:

- Fidu-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136, avec  
siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse (ancien siège: 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,  
L-1361 Luxembourg) a été reconduit pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008129602/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Food - Regie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 33.574.

—  
L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.



Ont comparu:

1.- Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associée et d'un des gérants technique et administratif de la société plus amplement désignée ci-après.

Laquelle peut valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature, à l'exception du département "Atelier charcuterie et boucherie avec vente de tous les articles de la branche" ou les signatures de deux gérants sont requises, dont obligatoirement celle de la personne détenant l'autorisation pour ledit département.

2.- La société à responsabilité limitée dénommée "KOEPLER S.à r.l." avec siège social à L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph HOFFMANN, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 novembre 1976, publié au Mémorial C numéro 10 du 13 janvier 1977, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.114.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2008, en voie de publication,

ici représentée par sa gérante unique Madame Tomassina dite Tommy LILLO, indépendante, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafsstrachen,

laquelle peut engager en toutes circonstances ladite société par sa seule signature.

Ladite société "KOEPLER S.à r.l." agissant en sa qualité d'associée dans ladite société plus amplement désignée ci-après.

Lesquels comparants présents ou dûment représentés agissant en leurs dites qualités déclarent être les seuls associés respectivement gérante technique et administrative dans la société à responsabilité limitée dénommée "FOOD-REGIE S.à r.l." avec siège social à L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 4 avril 1990, publié au Mémorial C numéro 373 du 11 octobre 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.574.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 17 avril 2008, en voie de publication.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire reçue sous seing privé en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C numéro 347 du 2 mars 2002, de sorte qu'actuellement la société a un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) représenté par CINQ CENTS PARTS SOCIALES (500) d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite les comparants agissant en leurs dites qualités respectives, constatent que l'intégralité du capital social est dûment représentée et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les comparants agissant en leurs dites qualités décident d'ajouter une rubrique à l'article 2 des statuts, de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que l'exploitation d'une boucherie-charcuterie, d'une poissonnerie, d'une boulangerie-pâtisserie avec salon de consommation, d'une fromagerie, d'un commerce de fruits et légumes, d'un commerce de fleurs, d'arbustes, de produits d'horticulture, d'engrais, de semences, de récipients, d'animaux domestiques et d'accessoires, d'articles de Noël, d'outillage pour jardins et de condiments, ainsi que d'articles de cadeaux et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielle, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, dûment présents ou représentés, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: T. Lillo, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12714. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008129628/272/68.

(080150987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

La décision suivante a été prise au siège social de la Société par l'associé unique en date du 22 septembre 2008:

- Election du gérant, Mark Flawn, demeurant à 1-3 Strand, London WC2N 5EH, Grande-Bretagne, né le 1<sup>er</sup> avril 1956 à Birmingham, Grande-Bretagne, pour une durée indéterminée à compter du 23 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

*Proxyholder*

Signatures

Référence de publication: 2008129603/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09672. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Société Dijonnaise de Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.323.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129606/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08818. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Société Dijonnaise de Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.323.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129609/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08812. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Holborn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.237.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008129684/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03404. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Gresham Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 69.872.

Le bilan au 31/07/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129622/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02669. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080151480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Arabella I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.565.

Im Jahre zweitausendundacht, am ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtssitz in Grevenmacher (Luxemburg).

Ist erschienen:

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen in Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 75.014,

vertreten durch

1) Herrn Alain Nati, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, und

2) Frau Evelyn Löhnertz, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 01. Oktober 2008, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleiniger Gesellschafter von Arabella I S.à r.l. (nachfolgend die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 2, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Die Gesellschaft wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Frieders am 25. Juni 2007 gegründet und ist eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131.565.

Die Satzung der Gesellschaft wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx am 09. Juli 2007 abgeändert.

Hiernach fasst der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von 2, rue Heine, L-1720 Luxembourg nach 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und demgemäß Artikel 2, Gesellschaftssitz, Absatz 1 folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 2. Gesellschaftssitz, Absatz 1.** "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach."

*Zweiter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt Artikel 16. Kommissare wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 16. Wirtschaftsprüfer.** Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut werden.

Die Wirtschaftsprüfer werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Wirtschaftsprüfer sind sie wiederwählbar,

können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden."

*Dritter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 103590, zum Wirtschaftsprüfer zu ernennen, und dass das Mandat des Wirtschaftsprüfers mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet, endet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Munsbach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 2 octobre 2008. Relation: GRE/2008/3903. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 8. Oktober 2008.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2008129623/213/53.

(080151573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Domain-Bau SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxemburg B 133.268.

Im Jahre zweitausendacht, am dritten Oktober.

Vor Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft DOMAIN-BAU SA, mit Sitz zu L-5612 Bad-Mondorf, 13, avenue François Clement, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 9. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C am 5. Dezember 2007, Nummer 2811. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt umgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 30. April 2008, veröffentlicht im Memorial Nummer 1360 vom 3. Juni 2008. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 133.268.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Eveline DIWO, geborene Braun, Pharmazeutisch-Kaufmännische-Angestellte, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Dieter Diwo, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D- 66663 Merzig, Am Franzenbach 17.

Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Dennis Diwo, Bürokaufmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Am Franzenbach 17.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von Bad-Mondorf nach Remich.
2. Änderung des ersten Abschnittes von Artikel 3 der Statuten.
3. Festlegung des Sitzes der Gesellschaft.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Der Gesellschaftssitz wird von Bad-Mondorf nach Remich verlegt.

123909

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des vorhergehenden Beschlusses wird der erste Abschnitt des Artikels 3 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.»

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-5540 Remich, 38, rue de la Gare festgelegt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: E. BRAUN, Dieter DIWO, Dennis DIWO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2008. Relation: REM/2008/1240. — Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 10. Oktober 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008129630/8085/52.

(080151614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**BWQF S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg B 110.704.

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Ont comparu:

1. Madame Bernadette GIMENEZ, agent d'assurance, née à Oran (Algérie), le 26 décembre 1946, épouse de Monsieur Pierre Petry, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach.

2. Madame Florence PETRY, docteur en médecine, née à Mons (Belgique), le 22 septembre 1973, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach.

3. Madame Françoise PETRY, monteuse/script TV/ciné, née à Mons (Belgique), le 8 septembre 1976, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach.

4. Monsieur Pierre PETRY, retraité CPEP, né à Couvin (Belgique), le 4 mai 1946, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach.

Les comparants 1 à 3 sont ici représentés par Monsieur Pierre PETRY, retraité CPEP, né à Couvin (Belgique), le 4 mai 1946, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "B.W.Q.F. S.à r.l." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.704, été originairement constituée sous forme d'une société civile dénommée "BWQF S.C.I.", suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 17 octobre 2002, et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1878 du 6 octobre 2006.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de Howald, à L-9080 Ettelbruck, 30, avenue Salentiny, et de modifier en conséquence l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Ettelbruck.»

123910

*Frais*

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PETRY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2008. Relation GRE/2008/3761. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008129635/231/51.

(080151511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**J-J. Partners S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.060.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129638/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00460. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080150964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.010.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ZoomlionCifa (Hong Kong) Holdings Limited, a company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at 5/F, Lincoln House, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, registered with the registrar of companies of Hong-Kong under number 1261291,

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Hong-Kong on 18 September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l. is a société à responsabilité limitée (private limited liability) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.010, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, incorporated on 11 August 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2194 of 9 September 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, the members of which do not necessarily need to be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of four members of the board of managers.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime")."

*Third resolution*

Further to the resignation letter signed by Mr Zhongwei Qiu, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Zhongwei Qiu from his duties as class A manager of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of his mandate.

*Fourth resolution*

Further to the resignation letter signed by Ms Carla Alves Silva, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Ms Carla Alves Silva from her duties as class B manager of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of her mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr John Huan Zhao as manager for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010 and to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010:

- Mr Chunxin Zhan, private employee, born on 6 April 1955 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Yongzhuan Su, private employee, born on 12 August 1972 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Ke Shen, private employee, born on 11 November 1971 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Jiangtao Li, private employee, born on 27 March 1963 in Beijing, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Ms Stephanie Hui, private employee, born on 7 July 1973 in Hong Kong, with professional address at Cheung Kong Center, 68th Floor, 2 Queens Road Central, Hong Kong; and

- Mr Francesco Delia Valentina, private employee, born on 15 July 1964 in Milan, Italy, with professional address at c/ o ECV Advisory Ltd Shanghai Rep. Office, Room 2702, Shanghai Kerry Center, 1515 Nanjing West Road, Shanghai 200040, PR China.

As a consequence of the aforementioned resolutions the Sole Shareholder declares that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

1. Mr John Huan Zhao;
2. Mr Chunxin Zhan;
3. Mr Yongzhuan Su;
4. Mr Ke Shen;
5. Mr Jiangtao Li;
6. Ms Stephanie Hui; and
7. Mr Francesco Delia Valentina.

*Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 1,200.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ZoomlionCifa (Hong Kong) Holdings Limited, une société constituée et régie selon les lois de Hongkong, ayant son siège social au 5/F, Lincoln House, Taikoo Place, 979 King's Road, Quarry Bay, Hong Kong, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Hong Kong sous le numéro 1261291,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2008 à Hong-Kong.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique («l'Associé Unique») de ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.010, constituée en date du 11 août 2008 suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 septembre 2008, numéro 2194 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance les membres duquel n'ont pas besoin d'être associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de quatre membres du conseil de gérance.

Les gérants sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

#### *Troisième résolution*

Suite à une lettre de démission signée par Monsieur Zhongwei Qiu, l'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Zhongwei Qiu de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Zhongwei Qiu pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

Suite à une lettre de démission signée par Mademoiselle Caria Alves Silva, l'Associé Unique décide d'accepter la démission de Mademoiselle Caria Alves Silva de son poste de gérante de classe B de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à Mademoiselle Caria Alves Silva pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer le mandat de Monsieur John Huan Zhao en tant que gérant pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010 et de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010:

- M. Chunxin Zhan, employé privé, né le 6 avril 1955 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle à 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;

- M. Yongzhuan Su, employé privé, né le 12 août 1972 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle à 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;

- M. Ke Shen, employé privé, né le 11 novembre 1971 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;



- M. Jiangtao Li, employé privé, né le 27 mars 1963 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;

- Mlle Stephanie Hui, employée privée, née le 7 juillet 1973 à Hong Kong, avec adresse professionnelle à Cheung Kong Center, 68th Floor, 2 Queen's Road Central, Hong Kong; et

- M. Francesco Della Valentina, employé privé, né le 15 juillet 1964 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle à c/o ECV Advisory Ltd Shanghai Rep. Office, Room 2702, Shanghai Kerry Center, 1515 Nanjing West Road, Shanghai 200040, République populaire de Chine.

L'Associé Unique déclare que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. John Huan Zhao;
2. M. Chunxin Zhan;
3. M. Yongzhuan Su;
4. M. Ke Shen;
5. M. Jiangtao Li;
6. Mlle Stephanie Hui; et
7. M. Francesco Della Valentina.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38908. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129643/242/166.

(080151519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

### **GEO Import Export S.A., Société Anonyme, (anc. Plasticonstruct S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.190.

L'an deux mille huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLASTICONSTRUCT S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39.190, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 31 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 270 du 20 juin 1992, et dont les statuts ont été modifiés:

suitant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 167 du 5 mars 2001,

suitant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 754 du 13 septembre 2001;
- en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 77 du 12 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karel VAN RHEEDEN, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la société en "GEO IMPORT EXPORT S.A.".

2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GEO IMPORT EXPORT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de GEO IMPORT EXPORT S.A."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: DIFFERDANGE; VAN RHEEDEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2008. Relation GRE/2008/3760. - Reçu douze euros, 12 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008129646/231/56.

(080151475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.011.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.010, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 18 September 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 141.011, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, incorporated on 11 August 2008 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph

Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2205 of 10 September 2008 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital then takes the following resolutions;

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company may be managed by a board of managers, the members of which do not necessarily need to be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager. In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of four members of the board of managers.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime")."

*Third resolution*

Further to the resignation letter signed by Mr Zhongwei Qiu, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr Zhongwei Qiu from his duties as class A manager of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of his mandate.

*Fourth resolution*

Further to the resignation letter signed by Ms Carla Alves Silva, the Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Ms Carla Alves Silva from her duties as class B manager of the Company with immediate effect.

The Sole Shareholder decides to grant full discharge to the resigning manager for the exercise of her mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of Mr John Huan Zhao as manager for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010 and to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010:

- Mr Chunxin Zhan, private employee, born on 6 April 1955 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Yongzhuan Su, private employee, born on 12 August 1972 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Ke Shen, private employee, born on 11 November 1971 in Hunan, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Mr Jiangtao Li, private employee, born on 27 March 1963 in Beijing, PR China, with professional address at 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, PR China;

- Ms Stephanie Hui, private employee, born on 7 July 1973 in Hong Kong, with professional address at Cheung Kong Center, 68th Floor, 2 Queens Road Central, Hong Kong; and

- Mr Francesco Della Valentina, private employee, born on 15 July 1964 in Milan, Italy, with professional address at c/o ECV Advisory Ltd Shanghai Rep. Office, Room 2702, Shanghai Kerry Center, 1515 Nanjing West Road, Shanghai 200040, PR China.

As a consequence of the aforementioned resolutions the Sole Shareholder declares that the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

1. Mr John Huan Zhao;
2. Mr Chunxin Zhan;
3. Mr Yongzhuan Su;
4. Mr Ke Shen;
5. Mr Jiangtao Li;
6. Ms Stephanie Hui; and
7. Mr Francesco Della Valentina.

### *Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 1,200.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ZoomlionCifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.010,

ici représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 septembre 2008 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le représentant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Cifa (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.011, constituée en date du 11 août 2008 suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 2008, numéro 2205 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance les membres duquel n'ont pas besoin d'être associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de quatre membres du conseil de gérance.

Les gérants sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

#### *Troisième résolution*

Suite à une lettre de démission signée par Monsieur Zhongwei Qiu, l'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Zhongwei Qiu de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Zhongwei Qiu pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

Suite à une lettre de démission signée par Mademoiselle Caria Alves Silva, l'Associé Unique décide d'accepter la démission de Mademoiselle Caria Alves Silva de son poste de gérante de classe B de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière à Mademoiselle Caria Alves Silva pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer le mandat de M. John Huan Zhao en tant que gérant pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010 et de nommer

les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010:

- M. Chunxin Zhan, employé privé, né le 6 avril 1955 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle à 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;
- M. Yongzhuan Su, employé privé, né le 12 août 1972 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle à 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;
- M. Ke Shen, employé privé, né le 11 novembre 1971 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;
- M. Jiangtao Li, employé privé, né le 27 mars 1963 à Hunan, République populaire de Chine, avec adresse professionnelle 361, Yin Pen South Road, Changsha, Hunan 410013, République populaire de Chine;
- Mademoiselle Stephanie Hui, employée privée, née le 7 juillet 1973 à Hong Kong, avec adresse professionnelle à Cheung Kong Center, 68th Floor, 2 Queen's Road Central, Hong Kong; et
- M. Francesco Della Valentina, employé privé, né le 15 juillet 1964 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle à c/o ECV Advisory Ltd Shanghai Rep, Office, Room 2702, Shanghai Kerry Center, 1515 Nanjing West Road, Shanghai 200040, République populaire de Chine.

L'Associé Unique déclare que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. John Huan Zhao;
2. M. Chunxin Zhan;
3. M. Yongzhuan Su;
4. M. KeShen;
5. M. Jiangtao Li;
6. Mlle Stephanie Hui; et
7. M. Francesco Della Valentina.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à EUR 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2008. Relation: LAC/2008/38907. - Reçu douze euros (12,- €).

*Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129644/242/166.

(080151506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

#### **TVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 142.150.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the first of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),

here represented by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1st 2008.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),

here represented by Ms Cindy SZABO, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1st 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "TVER S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of February at 11.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitional disposition*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

*Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- "LANNAGE S.A.", prementioned, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
2.- "VALON S.A.", prementioned, one hundred and fifty-five shares . . . . .	155
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of Costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

*Extraordinary General Meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the statutory auditors at ONE (1).

*Second resolution*

The following are appointed directors:

- 1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130), Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
- 2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
- 3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A.", previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

*Third resolution*

Has been appointed as statutory auditor:

- "AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the statutory auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier octobre.



Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Mademoiselle Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les mandataires des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "TVER S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission de nouvelles actions d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans ; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de février à 11.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "LANNAGE S.A.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- "VALON S.A.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs :

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A.", prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- "AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. SZABO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12597. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5 % = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008130570/239/350.

(080152549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2008.

**International Ventures Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.657.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION

N. THIRION / S. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129648/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV03004. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Generali Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "GENERALI REAL ESTATE FUND", (hereinafter the "Company") a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé incorporated under the form of a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.362, incorporated pursuant to a notarial deed dated November 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on November 29, 2006, number 2236. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on April 22, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on May 8, 2008, number 1130.

The meeting was opened with Mr Cristiano STAMPA, in the chair with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The Chairman appointed as secretary Mr Willy FIORUCCI, residing professionally at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ilaria DRESCHER, residing professionally at 6D, route de Trèves - L-2633 Senningerberg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of Article 2 of the Company's Articles of Incorporation with effect as of 31st July 2008 (move the Company's registered offices from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg);

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- The present meeting has been convened by special couriers sent to all registered shareholders on 10 July 2008.

IV.- It appears from the attendance list mentioned hereabove, that out of 158,531 shares, 152,913 shares are duly represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of the law on commercial companies, the present meeting can validly decide on all the items of the agenda and the resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented at the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting unanimously decides to change the Company's registered office from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting unanimously decides to amend the first paragraph of article 2 of the Company's Articles of Incorporation to reflect the transfer of the registered office of the Company to the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, so that it is worded as follows:

«The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.»

*Third resolution*

The meeting unanimously decides that the above resolutions shall be effective as from July 31, 2008.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GENERALI REAL ESTATE FUND" (ci-après la "Société"), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.362, constituée selon un acte notarié en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2006, numéro 2236. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 mai 2008, numéro 1130.

L'Assemblée est sous la présidence de Monsieur Cristiano STAMPA, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Willy FIORUCCI, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ilaria DRESCHER, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

I - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la société avec effet au 31 juillet 2008 (transfert du siège social du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg).

2. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courriers express envoyés en date du 10 juillet 2008 aux actionnaires en nom.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 158.531 actions en circulation, 152.913 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les résolutions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des Statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que les résolutions précédentes sont prises avec effet au 31 juillet 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Stampa, Fiorucci, Drescher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2008, LAC/2008/31957. — Reçu € 12,- ( douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 octobre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008129649/202/116.

(080151395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Di Egidio International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, route de Dudelange, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 80.177.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon 13.10.2008.

*DI EGIDIO INTERNATIONAL sa*

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

Référence de publication: 2008129650/1068/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10520. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080151113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**en.co.tec., Engineering Contracting Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Z.A.C. Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 94.503.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

*Pour la société*  
PKF Weber et Bontemps  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprise*  
Signatures

Référence de publication: 2008129732/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03081. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Euroter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 47.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129652/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03340. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Lumina Financing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 94.612.

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg", en abrégé "Experta Luxembourg", établie et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29597,

ici représentée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul et unique actionnaire de la société anonyme "Lumina Financing 2" établie et ayant son siège social à L-1358, Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94612, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 19 août 2003,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 521 du 1<sup>er</sup> mars 2008,

et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Décision est prise de réduire le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR)

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) à l'actionnaire unique, sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe d'administration de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

#### *Deuxième résolution*

Décision est prise de réduire la réserve légale à un montant de 1.250,- EUR et d'affecter le montant de 1.850,- EUR aux comptes résultats reportés.

#### *Troisième résolution*

Les démissions des administrateurs Messieurs Jean BODONI, Jean-Yves HEMERY et Jean-Joseph WOLTER ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société "AUDIT TRUST S.A.", sont acceptées.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

Eu égard de la transformation de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, la société anonyme "LANNAGE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150, Luxembourg, 283, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63130, est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée.

#### *Cinquième résolution*

Décision est prise:

- de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
- de transformer les 1.085.818 actions sans désignation de valeur nominale en 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;
- de changer la dénomination sociale en "Lumina Financing 2 S.à r.l."; et
- de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Il est constaté que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société.

#### *Sixième résolution*

Afin de refléter les résolutions prises ci-avant, l'associée unique décide de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Lumina Financing 2 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.



L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la Société sera engagée par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 15 mai de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COULON-RACOT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2008, Relation GRE/2008/3623. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008130328/231/154.

(080152035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2008.

**Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. BIM Fund).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

In the year two thousand eight, on the thirtieth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BIM FUND", a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, recorded in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65.036, incorporated under the denomination IBI FUND pursuant to a notarial deed on 6 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 577 of 8 August 1998 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated 9 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 831 of 31 August 2005.

The meeting was opened at 8.45 a.m. with Mrs Françoise Konrad, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Catia Paciotti, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Valérie Letellier, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present general meeting has been convened by notices of meeting published in:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- on 15 September 2008, number 2247

- on 23 September 2008, number 2312

b) d'Wort

- on 15 September 2008

- on 23 September 2008

c) Neue Zürcher Zeitung

- on 15 September 2008

- on 23 September 2008

d) Schweizerisches Handelsamtsblatt

- on 15 September 2008

- on 23 September 2008

II. That the agenda of the meeting is the following:

123931

*Agenda:*

1. Amendment of article one of the Articles of Incorporation of the Company for the change of denomination of the Company from "BIM Fund" to "Symphonia Lux Sicav".

2. Amendment of the first and third sentences of article four of the Articles of Incorporation of the Company in order to change the registered office of the Company from 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Hesperange, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The registered office of the Corporation may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Corporation."

3. Miscellaneous.

III.- That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

IV.- As appears from the attendance list, out of 4,183,567 shares outstanding, 4,177,873 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

V.- That the present meeting representing more than 50% of the share capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the denomination of the Company from "BIM Fund" into "Symphonia Lux Sicav".

As a consequence, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to give it henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares hereafter issued, a corporation in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" under the name of "SYMPHONIA LUX SICAV" (the "Corporation")."

*Second resolution*

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange and to amend the first paragraph of article four of the articles of incorporation of the Company so as to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Corporation is established in Hesperange, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The registered office of the Corporation may be transferred within the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Corporation."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable "BIM FUND", ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.036, constituée sous la dénomination IBI FUND suivant acte notarié en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 8 août 1998 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 31 août 2005.

L'assemblée est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Madame Françoise Konrad, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Catia Paciotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés dans:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- le 15 septembre 2008, numéro 2247

- le 23 septembre 2008, numéro 2312

b) d'Wort:

- le 15 septembre 2008

- le 23 septembre 2008

c) Neue Zürcher Zeitung:

- le 15 septembre 2008

- le 23 septembre 2008

d) Schweizerisches Handelsamtsblatt

- le 15 septembre 2008

- le 23 septembre 2008

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article un des statuts de la Société afin de modifier la dénomination de la Société de «BIM Fund» en «Symphonia Lux Sicav».

2. Modification de la première et de la troisième phrase de l'article quatre des statuts de la Société afin de transférer le siège sociale de la Société de 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg vers 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 4.183.567 actions en circulation 4.177.873 sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «BIM Fund» en «Symphonia Lux Sicav».

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de SYMPHONIA LUX SICAV (la "Société").»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg vers 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social dans le Grand Duché de Luxembourg peut être changée par décision du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Françoise Konrad, Catia Paciotti, Valérie Letellier et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2008. LAC/ 2008/ 39716. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129651/7241/158.

(080151380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.326.

Les comptes annuels au 30.11.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

*Pour PANEUROPA REAL ESTATE HOLDCO SARL, société à responsabilité limitée*

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008129677/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02298. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Logitron International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.256.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129702/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02969. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, 07.10.2008.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008129688/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03403. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Tulipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.421.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008129763/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.711.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 18 septembre 2008 entre la société Barclays Private Bank & Trust (Cayman) Limited, avec siège social au First Carribean House, 4th Floor, PO Box 487, Grand Cayman KY1-1106, Iles Cayman, enregistré au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 067870, et la société Edgewater Investments Limited, avec siège social c/o Genesis Trust & Corporate Services Ltd, Second Floor Compass Centre, Shedden Road, PO Box 448, KY1-1106 Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 130423 que la société Barclays Private Bank & Trust (Cayman) Limited a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 180 parts, à la société Edgewater Investments Limited avec effet au 18 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129745/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Contact Europe Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 66.854.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129771/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01953. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 28 août 2008 entre la société Caledonian Trust (Cayman) Limited, avec siège social au 69, Dr Roy's Drive, KY, George Town, Iles Cayman, enregistré au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 2633, et la société Genesis Trust & Corporate Services Ltd, avec siège social au Second Floor Compass Centre, Shedden Road, PO Box 448, KY1-1106 Grand Cayman, Iles Cayman, enregistré au Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro 43457 que la société Caledonian Trust (Cayman) Limited a cédé la totalité de ses parts sociales dans la Société, soit 180 parts, à la société Genesis Trust & Corporate Services Ltd avec effet au 28 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008129758/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Witch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 34.017.

—  
*Extrait du rapport de gérance du 28 janvier 2005*

Suite à la cession de parts sociales du 28 janvier 2005, le nouvel associé unique de la société WITCH S.A.R.L. est:

Dénomination: LA CITY S.A.S.

Forme juridique: société par actions simplifiées

Siège social: 160, avenue Paul Vaillant Couturier, F-93120 La Courneuve.

Numéro d'immatriculation: Registre de Commerce et des Sociétés de Bobigny (France) sous le numéro 592 060 883.

Parts détenues: 100

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Signature.

Référence de publication: 2008129743/642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Rolebased Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.144.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.10.08.

ROLEBASED SOLUTIONS S.A.

Lorenzo GIANELLO / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008129741/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01549. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Ballainvilliers PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.577.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que les personnes suivantes ont été nommées gérants additionnels de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur John O'Callaghan, né à Dublin, Irlande le 24 juin 1949, résidant au 46 Percy Place, Dublin 4, Irlande;
- Monsieur Adam Mesbur, né à Dublin, Irlande le 13 avril 1952, résidant au 9 Butterfield Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande; et
- Monsieur Carlo Schneider, né à Ettelbrück, Luxembourg, le 8 juin 1967, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008129746/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Le Premier VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.991.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2008 que:

Monsieur William Patrick O'Donovan, né le 12 mars 1946, résidant au 12 avenue René Delpeche, F-11500 Quillan, France a été nommé gérant additionnel de la Société, avec effet au 2 octobre 2008 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008129757/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---

**Domain-Bau SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 133.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 octobre 2008.

Patrick SERRES

*Notaire*

Référence de publication: 2008129571/8085/12.

(080151615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

---